



**PROCÈS-VERBAL**  
**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**  
**Tenue à la salle du conseil municipal**  
**Au 26, rue du Marché à Roxton Falls**  
**Le 3 février 2014 à 19h00**

**Projet de Règlement #01-2014, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la municipalité de Roxton Falls.**

Assemblée publique aux fins de consultation, tenue le 3 février 2014, à 19h00, conformément à l'avis public donné à tous les citoyens, par l'intermédiaire du journal «La Pensée de Bagot » et aux avis publics affichés aux endroits désignés par le conseil.

Sont présents : Jean-Marie Laplante, maire et les conseillers : Daniel Roy, Marcel Bonneau, Pierre Dagenais, Lynda Cusson et Richard Houde. Mme Marie-Eve Massé est absente.

Le projet de règlement se résume ainsi : agrandir la zone à dominance résidentielle #104-P, en y intégrant le lot #5 191 078 (occupé par le presbytère), actuellement partie de la zone à dominance publique #304-P et également dans le but de permettre dans la zone #104-P, les usages « habitation communautaire » et « gîte du passant ».

Aucune question n'est enregistrée dans l'assistance.

L'assemblée est levée à 19h15.

---

Jean-Marie Laplante  
Maire

---

Julie Gagné, gma  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 3 FÉVRIER 2014 À 19H30**

Tenue à la salle du conseil municipal  
au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30  
À laquelle sont présents

Le Maire : M. Jean-Marie Laplante  
Les conseillers : M. Daniel Roy  
M. Marcel Bonneau  
M. Pierre Dagenais  
Mme Lynda Cusson  
M. Richard Houde

Mme Marie-Eve Massé est absente.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

23-02-2014

Adoption de l'ordre du jour et de son addenda

Il est proposé par Richard Houde

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son addenda tels que rédigés.

Adoptée

24-02-2014 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du

Il est proposé par Daniel Roy  
Secondé par Lynda Cusson  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2014, tel que rédigé.

Adoptée

25-02-2014 Adoption des comptes du mois

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	41 899.97\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	4 106.68\$
VOIRIE MUNICIPALE	16 609.06\$
HYGIÈNE DU MILIEU	10 275.26\$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	1 414.78\$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	7.59\$
LOISIRS ET CULTURE	62.63\$
FRAIS DE FINANCEMENT	21 525.21\$
IMMOBILISATIONS	<u>226.37\$</u>
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2014:	96 127.55\$

Il est proposé par Marcel Bonneau  
Secondé par Pierre Dagenais  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de février 2014 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

26-02-2014 Rapport de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois et des travaux à venir. Certains ont engendrés ou vont engendrer des dépenses particulières, soit :

*Surpresseur à l'usine*

Il y a un surpresseur à réparer à l'usine.

*Postes de pompage Duchaineau et route 139*

Il semble y avoir une problématique au niveau de la calibration des pompes, suite au dépôt du rapport d'étalonnage des pompes. Ce rapport a été transmis au MAMROT, tel que requis et les recommandations devraient suivre dans les prochaines semaines.

*Demande à Hydro-Québec : émondage d'arbre rue du Marché*

Une demande a été adressée à Hydro-Québec afin de faire l'émondage d'un arbre sur la rue du Marché, près du #8, où la ligne de distribution se rend jusqu'au poste de pompage de la Rivière.

Il est proposé par Richard Houde

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport annuel du service d'inspection des bâtiments

Une copie du rapport annuel du service d'inspection des bâtiments est remise à tous les élus.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de janvier 2014

Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées à la fin du mois de décembre 2013 et pour le mois de janvier 2014, est remise à tous les élus.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal.

Règlement #09-2013, Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité du Village de Roxton Falls : assermentation des élus en vertu du nouveau règlement

Je soussignée, Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Roxton Falls, certifie sous mon serment d'office avoir procédé à l'assermentation des élus municipaux suivants, séance tenante : Jean-Marie Laplante, Daniel Roy, Marcel Bonneau, Pierre Dagenais, Lynda Cusson et Richard Houde.

Élection générale 2013 : correction des formulaires de *Rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100\$ ou plus*

La directrice générale informe les élus du dépôt de 3 formulaires DGE-1038 corrigés, à la demande du DGEQ. Les formulaires ont été envoyés au DGEQ.

27-02-2014

Règlement #02-2014, fixant le montant maximal de dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q., c. I-0.1), pour 2014 : ADOPTION

ATTENDU QUE la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q., c. I-0.1) autorise les municipalités à fixer annuellement un montant qu'elles peuvent dépenser aux fins de cette loi;

ATTENDU QU'il y a avantage pour la municipalité de se prévaloir de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 13 janvier 2014 par la conseillère Marie-Eve Massé;

En conséquence, il est proposé par Daniel Roy

Appuyé par Lynda Cusson

Et résolu que le règlement suivant soit adopté :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Par les présentes, le conseil fixe à 5 000,00\$ le montant maximal des dépenses que la municipalité peut dépenser en application de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* pour l'exercice financier 2014, soit 5 000\$ à titre de subvention pour un organisme à but non lucratif exploitant un bâtiment industriel locatif.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Roxton Falls, ce 3 février 2014.

\_\_\_\_\_  
Jean-Marie Laplante  
Maire

\_\_\_\_\_  
Julie Gagné, gma  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 13 janvier 2014  
Adoption : 3 février 2014  
Avis public d'enregistrement aux PHV : pas nécessaire, - de 1% budget 2014  
Avis public entrée vigueur : 17 février 2014  
Entrée en vigueur : 17 février 2014

Adoptée

28-02-2014

Sûreté du Québec : identification des priorités d'actions locales 2014-2015

Il est proposé par Marcel Bonneau  
Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'identifier les priorités suivantes, afin de les soumettre comme étant les priorités d'actions locales à être appliquées par la Sûreté du Québec sur le territoire de la Municipalité du Village de Roxton Falls pour 2014-2015 :

- 1- Surveillance dans le Parc des Chutes et dans les espaces scolaires (terrain de l'école et de l'église)
- 2- Trafic de drogue sur le territoire (aussi auprès des jeunes)
- 3- Vitesse aux entrées du village : route 222, route 241 et rang Ste-Geneviève

Adoptée

Service de paiement par carte de débit : informations de Desjardins

La directrice générale présente aux membres du conseil les modalités relatives à l'implantation du service par paiement direct. Les coûts étant encore relativement élevé, les élus ne souhaitent pas donner suite à ce projet pour le moment.

29-02-2014

Assurances collectives : renouvellement pour 2014-2015 avec la compagnie Great West

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Great West soumet les conditions de renouvellement des assurances collectives des employés municipaux, par l'intermédiaire du courtier de la municipalité, J. Léon Bernard Inc.;

CONSIDÉRANT QU'une augmentation sur la prime est prévue pour la période débutant le 1<sup>er</sup> mars 2014, pour la partie de l'employeur, laquelle augmentation représente un montant de 660.12\$ pour une période de douze mois et un montant de 497.40\$ pour les employés pour la même période;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Richard Houde  
Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les conditions de renouvellement des assurances collectives des employés municipaux, avec la compagnie Great West, selon les termes du document soumis par courrier électronique par le courtier J. Léon Bernard Inc. en date du 27 janvier 2014.

Adoptée

SPA des Cantons : offre de renouvellement de services pour 2014

Les tarifs relatifs aux services offerts par la SPA des Cantons de Cowansville seront modifiés, suite à une restructuration majeure des opérations. Les détails devraient parvenir à la municipalité pour la prochaine séance de conseil.

29A-02-2014 Réfection de la route 222 : suivi de la demande de déplacement de poteaux à Hydro-Québec

CONSIDÉRANT la demande de déplacement de poteaux formulée à Hydro-Québec, dans le cadre du projet de réfection de la route 222 dirigé par le MTQ et qui devrait avoir lieu en 2014;

CONSIDÉRANT QUE le déplacement des poteaux situés dans le secteur du cimetière implique des frais importants, puisque de nombreuses servitudes devraient être obtenues des citoyens, parce que l'emprise n'est pas suffisamment large;

CONSIDÉRANT QU'il y a dans ce secteur des haubans aériens, ce qui complique les déplacements et rend le tout particulièrement onéreux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite au projet de déplacement de poteaux sur la rue Notre-Dame.

Adoptée

30-02-2014 Règlement #08-2013, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la municipalité de Roxton Falls : ADOPTION

Préambule

Considérant que le conseil de la municipalité de Roxton Falls a adopté, le 6 octobre 2003, le règlement de zonage numéro 265-2003 ;

Considérant que le conseil désire modifier ledit règlement afin de permettre certains usages industriels de valorisation de matières résiduelles dans la zone à dominance industrielle numéro 402 et afin de prévoir des dispositions particulières à ceux-ci ;

Considérant que le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);

Considérant qu'un avis de motion a été donné par Stéphane Rochette lors d'une séance du conseil tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2013 ;

En conséquence

Il est proposé par Lynda Cusson

Appuyé par Marcel Bonneau

Et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

Article 1 Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule «Règlement numéro 08-2013 modifiant le règlement de zonage numéro 265-2003 de la municipalité de Roxton Falls».

Article 2 Préambule

Le préambule du règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 3 Dispositions particulières aux usages industriels

Le chapitre 20 du règlement de zonage numéro 265-2003 de la municipalité de Roxton Falls est modifié par l'ajout, à la suite de l'article 20.3 d'un article se lisant comme suit :

20.4 VALORISATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les entreprises de valorisation de matières résiduelles ne sont autorisées que si toutes les conditions suivantes sont respectées :

- a) les opérations de valorisation (compostage industriel, lombricompostage ou autre) doivent être exercées à l'intérieur de bâtiments fermés et n'être source d'aucune odeur susceptible de porter atteinte au bien-être du voisinage ;
- b) les activités ne doivent être source d'aucun bruit régulier et d'aucun bruit d'impact dont les intensités, mesurées aux limites du terrain, sont supérieures respectivement à 65 et 70 dBA ;
- c) les activités ne devront être source d'aucun rejet de matières résiduelles (solides ou liquides) dans le réseau d'égout municipal ;
- d) malgré les dispositions de l'article 11.3, l'usage ne doit donner lieu à aucun entreposage extérieur de matières résiduelles ou de matières organiques valorisées.

Article 4 Grille des usages principaux et des normes

La grille des usages principaux et des normes, annexée et faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 265-2003 de la municipalité de Roxton Falls, est modifiée par l'ajout des usages industriels de classe E à la liste des usages autorisés dans la zone numéro 402 et par l'ajout, pour lesdits usages, de la note particulière suivante : «[3] Limité aux usages «Entreprises de valorisation de matières résiduelles» excluant les opérations de pré-compostage».

Article 5 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À ROXTON FALLS, LE 3 FÉVRIER 2014.

---

Julie Gagné, gma  
Directrice générale  
Et secrétaire-trésorière

---

Jean-Marie Laplante  
Maire

Avis de motion donné le :	1 <sup>er</sup> octobre 2013
Premier projet de règlement adopté le :	12 novembre 2013
Projet de règlement transmis à la MRC le :	22 novembre 2013
Avis de l'assemblée publique de consultation donné le :	14 novembre 2013
Assemblée publique tenue le :	2 décembre 2013
Second projet de règlement adopté le :	13 janvier 2014
Projet de règlement ou avis transmis à la MRC le :	14 janvier 2014
Avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum donné le :	14 janvier 2014
Règlement adopté le :	03 février 2014
Règlement transmis à la MRC le :	6 février 2014
Certificat de conformité délivré par la MRC le :	_____
Entrée en vigueur le :	_____
Avis d'entrée en vigueur donné le :	_____

Adoptée

31-02-2014

Projet de règlement #01-2014, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls : adoption du deuxième projet de règlement

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement #01-2014, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la municipalité de Roxton Falls a été adopté le 13 janvier 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée de consultation publique a eu lieu le 3 février 2014 à 19h00, conformément à l'avis public publié dans le journal «La Pensée de Bagot» de même qu'aux avis affichés aux 2 endroits désignés par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième projet de règlement présenté sans changement, fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Richard Houde  
Il est secondé par Pierre Dagenais

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le deuxième projet de règlement numéro 01-2014, modifiant le règlement de zonage numéro 265-2003 de la municipalité de Roxton Falls, afin d'agrandir la zone à dominance résidentielle #104-P, en y intégrant le lot #5 191 078 (occupé par le presbytère), actuellement partie de la zone à dominance publique #304-P et également à permettre dans la zone #104-P, les usages « habitation communautaire » et « gîte du passant ».

Adoptée

Dispositions relatives aux conteneurs de récupération de vêtements : suivi de la MRC d'Acton relativement à un projet de règlement

Les élus prennent connaissance d'un projet de règlement pouvant être adopté par les municipalités, visant à réglementer l'implantation des conteneurs de récupération de vêtements. Le projet demeure à l'étude pour le moment.

Bibliothèque municipale de Roxton Falls : dépôt de l'état des revenus et dépenses pour 2013

Une copie de l'état des revenus et dépenses de la Bibliothèque de Roxton Falls pour l'année 2013 est remise à tous les élus.

32-02-2014

Bibliothèque municipale de Roxton Falls : achat de matériel de rangement

Il est proposé par Marcel Bonneau  
Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le versement d'un montant de 600\$ à la Bibliothèque de Roxton Falls, à même le fonds général de la municipalité, afin de procéder à l'achat d'un chariot à livre et de diviseurs pour étagère, le tout conditionnellement à ce que la Municipalité du Canton de Roxton accepte de verser un montant équivalent, visant à permettre à la Bibliothèque municipale de Roxton Falls de donner suite à ce projet.

Adoptée

33-02-2014

CDRN : demande d'appui dans le cadre de la présentation d'un projet d'étude sur les impacts de la technique du demi-abattage

CONSIDÉRANT QUE la CDRN a déposé un projet auprès du Conseil régional des ressources naturelles et du territoire pour procéder à l'étude des impacts de la technique du demi-abattage;

CONSIDÉRANT QUE suite aux inventaires du cerf de Virginie réalisés sur le territoire du projet Forêt-Faune Arc-En-Ciel et à la production de la fiche descriptive due à la technique du demi-abattage, les acteurs du milieu sont fort intéressés à mieux connaître les impacts de cette technique sur la flore et la faune;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy  
Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la CDRN, dans ses démarches visant à obtenir l'aide du Conseil régional des ressources naturelles et du territoire à l'étude des impacts de la technique du demi-abattage.

Adoptée



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

---

Signé à Roxton Falls, ce 3 février 2014

34-02-2014

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h45.

Adoptée

*En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.*

---

Jean-Marie Laplante  
Maire

---

Julie Gagné, gma  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière